# 10826/22

### ASSEMBLÉE NATIONALE

**SÉNAT** 

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 06 juillet 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat le 06 juillet 2022

# TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail Nomination de Mme Johanna BENGTSSON RYBERG, suppléante pour la Suède, en remplacement de Mme Viktoria BERGSTRÖM, démissionnaire



Bruxelles, le 29 juin 2022 (OR. en)

10826/22

SOC 415 EMPL 278 SAN 427

#### **NOTE POINT "I/A"**

Origine:	Secrétariat général du Conseil				
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 <sup>re</sup> partie)/Conseil				
Objet:	Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail				
	Nomination de M <sup>me</sup> Johanna BENGTSSON RYBERG, suppléante pour la Suède, en remplacement de M <sup>me</sup> Viktoria BERGSTRÖM, démissionnaire				

- Le secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M<sup>me</sup> Viktoria BERGSTRÖM, membre suppléant du comité cité en objet dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour la Suède).
- 2. En vertu de l'article 3 de la décision 2003/C 218/01¹, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

10826/22 sp 1 LIFE.4 **FR** 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement suédois a présenté, en remplacement du membre suppléant démissionnaire, la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2025:

M<sup>me</sup> Johanna BENGTSSON RYBERG Departementssekreterare Arbetsmarknadsdepartementet Enheten för arbetsrätt och arbetsmiljö SE-103 33 Stockholm Tél. + 46 8 405 33 74

courriel: johanna.bengtsson.ryberg@regeringskansliet.se

- 4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
  - (a) <u>d'adopter</u>, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail; et
  - (b) de décider de faire <u>publier</u> la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

10826/22 sp 2

LIFE.4 FR

## Projet de DÉCISION DU CONSEIL

du

portant remplacement d'un membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision 2003/C 218/01 du Conseil du 22 juillet 2003² relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, et notamment son article 3,

considérant ce qui suit:

- Par sa décision du 24 février 2022<sup>3</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres (1) suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période se terminant le 28 février 2025.
- (2) Un siège de membre suppléant, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Viktoria BERGSTRÖM.
- Le gouvernement suédois a présenté une candidature pour le siège devenu vacant, (3)

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

10826/22

sp LIFE.4 FR

<sup>2</sup> JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

JO C 92 du 25.2.2022, p. 1.

# Article premier

M<sup>me</sup> Johanna BENGTSSON RYBERG est nommée membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail en remplacement de M<sup>me</sup> Viktoria BERGSTRÖM, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2025.

<u> </u>	Article 2	
La présente décision entre en vigueur le jour de	e son adoption.	
Fait à, le		
		Par le Conseil Le président

10826/22 sp 4 LIFE.4 **FR**